

# Environnement

## Pour des eaux claires partout dans la commune

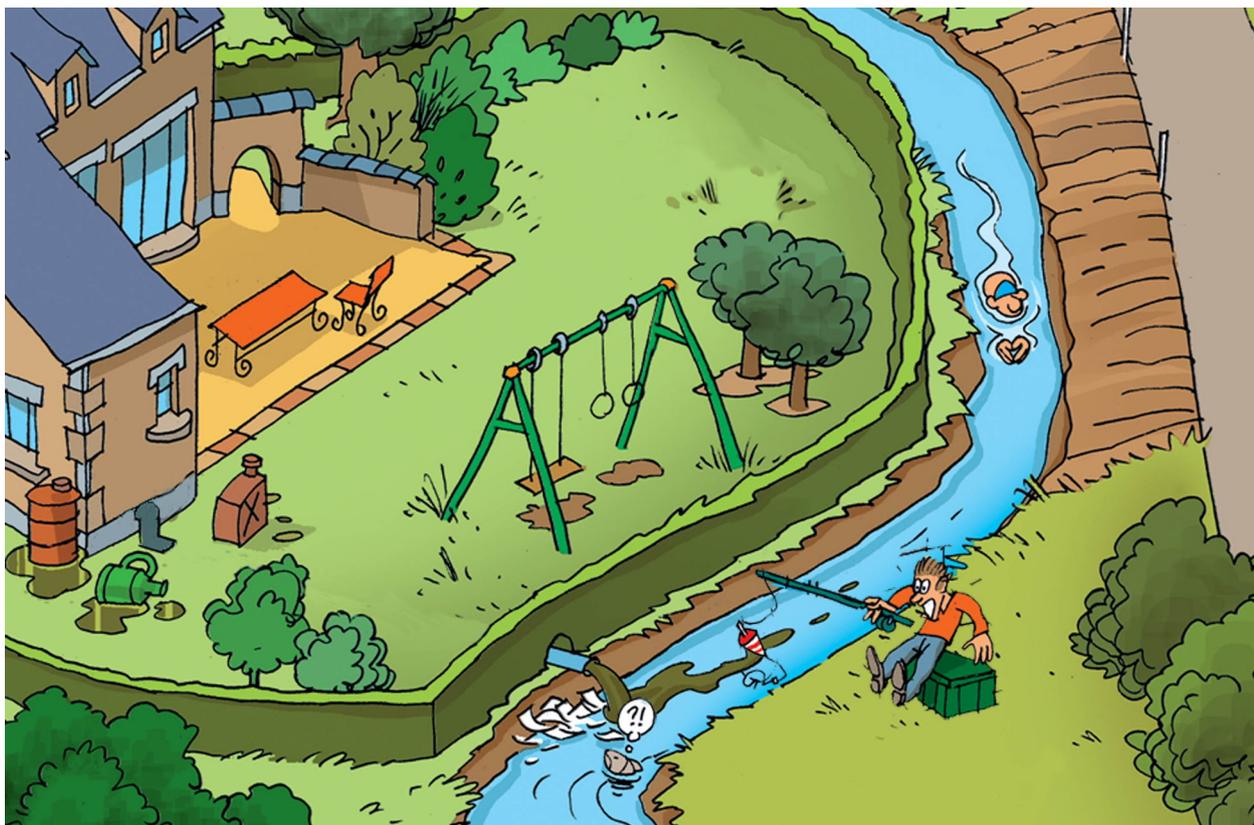
Encore aujourd'hui, de trop nombreuses habitations rejettent directement leurs eaux usées dans l'égout pluvial ou directement à la rivière.

Ceci a pour effet direct d'incommoder les habitants qui voient leur jardin traversé par un cours d'eau dégradé. Couleur laiteuse de l'eau, odeurs désagréables et résidus divers sont trop souvent visibles dans différents villages de la commune.

C'est pourquoi nous nous permettons de faire appel aux riverains ne disposant pas encore d'un système d'assainissement de faire le nécessaire :

- La pose d'une fosse septique ou d'un système d'assainissement individuel permettrait d'atteindre une meilleure qualité d'eau tout en améliorant les relations de voisinage.
- Si la pose d'une fosse septique est moins onéreuse, elle ne permet ni d'obtenir une prime, ni d'être exonéré du CVA (coût vérité assainissement) et surtout, elle ne retient que les résidus solides, rendant nécessaire la vidange par une entreprise agréée.

Par contre, dans certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une prime et de l'exonération du CVA si vous équipez votre habitation d'un système d'épuration agréé.



Pour plus d'informations sur vos droits et devoir en matière d'assainissement : [www.spge.be](http://www.spge.be) et [www.aive.be](http://www.aive.be)

### Quelques impacts des eaux usées déversées sans traitement à la rivière :

- Désagréments pour le voisinage
- Colmatage du fond et disparition de la vie aquatique, mauvaise reproduction piscicole
- Eutrophisation des cours d'eau : le milieu, devenu trop riche en éléments nutritifs, est envahi par une végétation qui se banalise (ex : orties, algues)
- Augmentation des coûts de potabilisation
- Dégradation des différents usages de la rivière : tourisme, pêche, baignade, agriculture